

Feu vert pour le showroom Mercedes

Le conseil municipal a voté la modification du Plan d'occupation des sols donnant ainsi son feu vert au projet de showroom Mercedes au pied de la Colline des Impressionnistes.

En votant la modification du Plan d'occupation des sols (Pos), le conseil municipal a donné un véritable blanc-seing à la majorité pour la réalisation du showroom Mercedes.

« Intérêt général »

Plus rien ne semble en effet pouvoir dorénavant contrecarrer le projet porté par Aline Pascal. Face au scepticisme de l'opposition, l'élue a soutenu la réalisation de ce showroom qui devrait s'accompagner de l'édification de logements sociaux.

Selon Aline Pascal, il s'agit d'un projet défendant l'« intérêt général » avec « des partenaires fiables dans les objectifs qu'ils poursuivent et sur le plan financier ».

« Ce projet propose de l'activité, de l'emploi et du logement social », a affirmé la première magistrate de la ville.

Aline Pascale a ajouté que « ce projet tenait compte des modifications du commissaire-enquêteur qui », a-t-elle rappelé, « a émis un avis favorable ».



■ Aline Pascal a défendu son projet face au scepticisme de l'opposition.

« Cette procédure de modification du Pos est à déconnecter de la révision générale du PLU, l'une portant sur un projet bien délimité, l'autre ayant trait à l'ensemble du territoire communal et s'inscrivant dans la pérennité », a poursuivi l'oratrice.

« Pas de garantie »

Pour Laurent Brugeilles, « cette modification très ponctuelle du Pos est paradoxale au moment où la procédure de révision du Plu est engagée ». Le repré-

sentant du groupe « Bougival ensemble » a clairement affirmé son opposition au projet, pointant dans cette volonté de modification du Pos « des arrangements dérogatoires destinés à servir les intérêts d'une société au mépris de la destination future de cette zone ».

Le conseiller d'opposition a parlé d'une « proposition opportuniste » avec des « arguments de poids ». « Ces arguments sont de poids car les élus ne peuvent que prendre en considération la question très

centrale du développement économique, source de recettes fiscales dans un contexte difficile pour les finances publiques, ainsi que celle de la constitution d'un habitat collectif dans un contexte global de crise du logement », a-t-il énoncé.

Mais selon l'orateur, « les nouvelles règles mises en place avec la modification du Pos n'apportent de garantie dans aucun de ces deux domaines ». Le conseiller d'opposition « craint que le propriétaire actuel ou un autre ne mette en place des réalisations sans rapport avec le projet présenté ».

« Un projet légal »

« Comment pourra-t-on s'assurer que le propriétaire tiendra tous ses engagements, qu'il créera les emplois promis et cédera les 2.000 m² à un promoteur réalisant entre autres les logements sociaux annoncés ?... », a demandé l'élue, stigmatisant ensuite « la fragilité du projet présenté et son absence de respect de l'intérêt général conduisant son groupe à voter contre la délibération



■ Des membres d'associations hostiles au projet étaient venus écouter les débats sur la modification du Pos nécessaire à la construction du futur showroom.

de modification du Pos ».

Face aux doutes soulevés par Laurent Brugeilles, Aline Pascal a indiqué qu'elle s'était rendue à la sous-préfecture, cette dernière lui ayant « assuré » que « ce projet était légal ».

« Pour cette modification du Pos nous avons joué la transparence en prévenant très en amont tous les services de l'Etat », a ajouté l'oratrice qui a réfuté un argument d'Annie Faudais soutenant que « 90 %

des Bougivalais qui se sont exprimés pendant l'enquête publique étaient opposés au projet ».

« Il est connu comme le loup blanc que les gens qui s'expriment lors des enquêtes publiques le font pour montrer leur hostilité au projet présenté », a conclu Aline Pascal avant que la délibération soit finalement adoptée.

S.R.